

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six

Le vingt et un juillet à dix-huit heures quarante cinq minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 10/07/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Présents : Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, ABADE Karine, JEAN Audrey, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, MORO Thierry, GARACH Henri, DUGRAND Patrick.

Excusé(s) : M. NOBLE Patrick

Secrétaire de séance : Mme Karine ABADE

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 0

Excusé : 1

N°36-2026

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention reçu en mairie.

Ces demandes sont de :

- L'association des parents d'élèves de Lussac
- L'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux
- L'association communale de chasse.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide d'accorder un montant de :

- 200 € à l'association des parents d'élèves de Lussac.
- 150 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- 450 € au Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux
- 300 € à l'association communale de chasse.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,